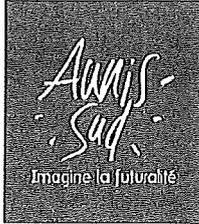


AR Prefecture

017-200043479-20250129-2025_01_01-DE
Reçu le 06/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 janvier 2025
DÉLIBÉRATION n°2025-01-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le 29 janvier à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNIER.
En exercice	Présents	Votants	
29	16	18 (dont 2 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents :			
Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Philippe BODET (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU), Serge AUGER, Danièle BALLANGER, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEOIS, Chantal DARNEL, Patrick DE BARDEureau DE SAINT MARTIN, Emmanuel JOBIN, Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Valérie RIVE, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés :			
Jean GORIOUX (excusé), Christelle GRASSO, Evelyne BAUDOUIN, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Jacky BRILLOUET, Olivier DENÉCHAUD (excusé), Steve GABET (excusé), Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Georges TOURRENC.			
Également présents à la réunion :			
Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le :	
Convocation envoyée le : 23 janvier 2025		N° : 017-200043479-20250129-2025-01-01-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 06.02.2025	

AR Prefecture

017-200043479-20250129-2025_01_01-DE
Reçu le 06/02/2025

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président,**

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

- approuve le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :

Les signatures sont au registre.

Fait à Surgères, le 29 janvier 2025

Le Président,



Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,



Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.